

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Mme Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Jean-Marie ROBERT, M Philippe ROCCHIETTI.

**Absents excusés :** Alain PERRY

**1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen**

Plusieurs commissions ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : la commission handicap, la commission logement habitat, la commission finances, des bureaux d'agglo et un conseil d'Agglo. Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

**2- Enquête publique sur la gravière de Saint Nicolas.**

La société ESBTP granulats a déposé en préfecture une demande d'autorisation environnementale pour l'extension de la gravière de Bouchon sur la commune de Saint Nicolas avec la même activité qu'actuellement, soit l'exploitation du gisement sans activité de traitement ni de stockage sur le site.

Le tout venant est en effet acheminé vers les installations de traitement sur le site de Pardien à Saint Sixte.

Cette demande d'extension se fait en parallèle d'une demande d'ouverture du nouveau site sur la commune de Saint Sixte au lieu-dit « Taman ».

En effet, le gisement de la carrière de « Bouchon », qui devait satisfaire les besoins en granulats de la société ESBTP granulats jusqu'en 2031, s'avère moins important que ce qui avait été estimé, d'où la nécessité de trouver une ressource complémentaire d'une part pour l'extension du site de « Bouchon » et d'autre part avec l'ouverture d'une nouvelle gravière à « Taman » sur la commune de Saint Sixte à proximité immédiate des installations de traitement.

L'exploitation conjointe du nouveau site de Saint Sixte et de l'extension de Saint Nicolas permettra que le tonnage maximal déjà autorisé de 250 000 tonnes par an, soit réparti entre les deux sites avec environ 150 000 tonnes par an à « Bouchon » et 100 000 tonnes par an à « Taman ».

La surface demandée en renouvellement est de 36 ha 57 a 9 ca et la demande d'extension porte sur une surface de 11 ha 62 a soit une emprise totale de 48 ha 19 a 9 ca. La production maximale restera de 250 000 tonnes par an puis passera à 150 000 tonnes par an une fois que le site de Saint Sixte sera en exploitation. L'échéance de validité de l'autorisation reste identique à celle de l'autorisation actuelle : le 19 juillet 2031.

Il est à noter que la taille du plan d'eau de Saint Nicolas après exploitation sera plus importante qu'initialement prévu, 23 ha au lieu de 15,6 ha. Cela permettra de mettre en œuvre, à la fin de l'exploitation de la gravière, le projet de panneaux photovoltaïques flottants d'une surface d'environ 10 ha assurant ainsi des revenus substantiels à la commune pour une durée de quarante ans environ.

Il est également prévu que ESBTP granulats rétrocède de façon anticipé 5,5 ha de terres agricoles à la commune en 2024 et 7 ha de terres agricoles à la fin de l'exploitation. Cela représentera également des sommes importantes qui alimenteront le budget communal.

Bien entendue, cette extension permettra de maintenir un vivier d'emplois important sur notre bassin de vie.

La procédure d'autorisation est en cours, une enquête publique est réalisée du 20 novembre au 21 décembre 2020. Dans ce cadre, il est demandé à la commune de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents de donner un avis favorable à cette opération.

### **3- Délibération pour les représentants de la commune à la CLI de Golfech**

Les représentants de la commune proposés pour siéger à la CLI de Golfech sont Ghislaine LARTIGUE (titulaire) et Guillaume LEJEUNE (suppléant).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité ces représentants.

### **4- Organisation des vœux 2021**

La cérémonie des vœux 2021 ne pourra pas se tenir dans la salle des fêtes comme les années précédentes.

Il a été décidé de faire réaliser un film par la société Périvision pour présenter le bilan de l'année 2020 et les projets de l'année 2021.

Ce film sera mis en ligne sur le site internet de la commune le 10 janvier.

D'autre part il a été décidé d'offrir une corbeille de Noël à chaque habitant de plus de 80 ans.

### **5- Délibération pour la subvention annuelle à l'association des amis du RPI**

Il est nécessaire de délibérer pour pouvoir subventionner les amis du RPI pendant les premiers mois de l'année 2021 avant que le budget de l'année soit voté.

Le montant de la subvention proposé est 18 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accorder cette subvention.

### **6- Demande de subvention à la CAF pour la cloison de fermeture du palier de l'école et de l'ALSH**

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de fermeture du palier, des lavabos et des toilettes de l'école et de la salle du centre de loisir (ALSH).

Une cloison vitrée en menuiserie aluminium avec faux plafond permettra d'isoler le local et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Le montant de la subvention de la CAF, qui est de 40% pour ce genre de travaux, se fera au prorata du temps d'utilisation de l'ALSH par rapport à la salle de classe, soit 65 %.

Le taux de subvention est donc de 26 % pour une somme totale de travaux de 8 201 € HT, soit une subvention de 2 132 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'autoriser M le Maire à solliciter la subvention et à signer tous les documents liés à cette opération.

## **7- Convention financière avec l'Agglomération d'Agen pour l'achat de masques**

L'agglomération d'Agen a acheté pour les communes membres qui le souhaitent des masques lors du 1<sup>er</sup> confinement de mars 2020.

La commune de Saint Nicolas a bénéficié de 150 masques. La contribution financière de la commune est de 283,06 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser M le Maire à signer la convention et tous les documents liés à cette opération.

## **8- Création d'une page facebook pour la commune**

Une page facebook pour la commune serait un outil permettant de mieux communiquer les informations en touchant un grand nombre de nos concitoyens avec plus de réactivité.

En créant des liens avec le site internet officiel de la commune, cela permettrait également de valoriser et de faire mieux connaître le site communal.

Les administrateurs de la page facebook serait Ghislaine LARTIGUE et Damien NOGUES.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité se prononcent en faveur de ce projet.

## **9- Informations diverses**

### Démission de Jeremy DACOSTA

M DACOSTA nous a fait parvenir une lettre de démission du conseil municipal que nous avons transmis à la préfecture pour enregistrement.

### Adressage :

Les plaques de rue et de maison ont été commandées. Elle devrait pouvoir être délivrées et installées en début d'année. Les habitants recevront leur plaque dans la boîte aux lettres accompagnée d'un courrier d'explication.

### Recensement :

Le recensement qui était initialement prévu en début d'année 2021 est reporté en 2022 à cause de la COVID19.

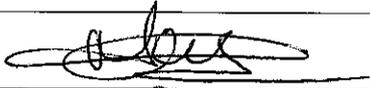
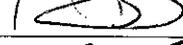
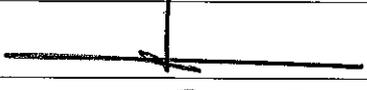
### CCID :

Les membres de la CCID (Commission de Contrôle des Impôts Directs) ont été désignés par le service des impôts. Les 6 titulaires et les 6 suppléants recevront un courrier.

### Mesures de vitesse :

Le Conseil Départemental a réalisé des mesures de vitesse à Cauzette et dans le village. Ils vont nous présenter les résultats et nous conseiller sur les éventuelles mesures à prendre.

Signatures

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	Absent excusé 
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	